

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 27 mars 2017 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur LANDRE Christian  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Madame BRANDOLESE Véronique  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Madame REGNIAUD Françoise  
Monsieur MICHELOT Bernard  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Monsieur LAMALLE Christian  
Monsieur FRENICHE Rafaël  
Madame CANTIER Nadège  
Monsieur DJEDDOU Rabah (à partir de la 4<sup>ème</sup> question)  
Monsieur MOURON Pierre

**POUVOIRS :**

Madame SARANDAO Gilda à Madame CANTIER Nadège  
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame BRANDOLESE Véronique (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question)  
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mesdames DEMAIZIERE Anne Noëlle et BOUCHARD Colette

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame LATTARD Monique

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration qui situe la portée des décisions à prendre par l'assemblée municipale réunie ce jour. Nous arrivons dans le dur, puisque l'accord du conseil est requis sur des propositions d'achat d'une partie du Centre Commercial du Pilon, ce qui constitue un véritable tournant dans ce dossier. Il s'agit, en effet, d'un moment important puisque la Communauté Urbaine Creusot – Montceau ne peut plus attendre pour la programmation de la réalisation des travaux de requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945 en voie urbaine. Monsieur le Maire ajoute que, sur ce dossier, il lui semble judicieux de travailler avec la Ville du Creusot dans le cadre communautaire.

A cet instant, de manière concomitante, la libération des tours Azur et Bleuet de leurs locataires s'accélère. Ils ne sont plus désormais très nombreux et la ville doit vite se préoccuper du sort réservé aux locaux associatifs, et en particulier ceux de la Régie de Territoire.

Ces temps, nous sommes amenés à tenir des réunions de Conseil Municipal, fondatrices des changements futurs de la Commune, à l'horizon 2020 et après.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2017-036 : Marché N° 2015/MAPA 540/05 – Travaux de désamiantage consécutifs à la réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Décision d'affermir la tranche conditionnelle (aménagement des salles de classe – niveau haut de l'école) Affermissement à l'entreprise **SARL S.N.D.R.A.** – ZAC de Valentin – 25048 BESANCON CEDEX  
Montant : **71 640,00 € H.T.**
  
- N° D/2017-037 : Marché de travaux N° 2015/MAPA 540/06 – Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Décision d'affermir la tranche conditionnelle I (aménagement des salles de classe – niveau haut de l'école)  
Entreprises attributaires :
  - Lot N°1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts  
**COLAS RHONE ALPES AUVERGNE** – Rue du Bois Clair – 71300 MONTCEAU-LES-MINES  
Montant : **3.501,50 € H.T.**
  
  - Lot N°2 – Rénovation – Maçonnerie  
**SAS LASSOT BATIMENT** – Les Communaux – 03130 SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCES  
Montant : **63.578,95 € H.T.**
  
  - Lot N°3 – Charpente métallique  
**SAS LUCENET** – Les Gravières – BP 14 – 71320 TOULON-SUR-ARROUX  
Montant : **25.768,00 € H.T.**
  
  - Lot N°4 – Charpente Bois et murs à ossatures bois  
**SARL Pascal GRESSARD** – ZA Prés Saint Germain – 71250 CLUNY  
Montant : **86.521,81 € H.T.**
  
  - Lot N°5 – Étanchéité  
**SARL SECOBAT** – 7, Rue Champeau – 21850 SAINT APOLLINAIRE  
Montant : **131.582,21 € H.T.**
  
  - Lot N°6 – Menuiseries extérieures aluminium  
**ENTREPRISE ROLLET** – Rue Pasquis – 03100 MONTLUCON  
Montant : **131.054,99 € H.T.**
  
  - Lot N°7 – Menuiseries intérieures bois  
**ENTREPRISE SARRAZIN** – 10, Rue de la Centaine – 71380 SAINT MARCEL  
Montant : **53.152,26 € H.T.**
  
  - Lot N°8 – Plâtrerie – Peinture  
**ENTREPRISE SMPP** – ZI Henri-Paul – 71210 MONTCHANIN  
Montant : **47.108,50 € H.T.**

- Lot N°9 – Isolation par l'extérieur – Revêtements de façades

**ENTREPRISE SAMAG** – 10, Route de Lyon – 71100 SAINT REMY

Montant : **63.688,48 € H.T.**

- Lot N°10- Carrelages –Faïences

**ENTREPRISE A.M ALVES** – 12 Bis, Rue Pasteur – 71670 LE BREUIL

Montant : **5.438,75 € H.T.**

- Lot N°11 – Revêtements de sols souples

**ENTREPRISE MARTIN LUCAS** – 13, Rue Champeau – 21850 SAINT APPOLINAIRE

Montant : **49.515,90 € H.T.**

- Lot N°12 – Plafonds suspendus

**SOCIETE ISOPLAC** – 13, Rue Docteur Maurice Quignard – 21000 DIJON

Montant : **9.859,12 € H.T.**

- Lot N°13 – Élévateurs

**AEA ELEVATEURS** – ZI du Hagis – Rue Albert Schumann -BP 45 – 88110 RAON L'ETAPE

Montant : **14.585,00 € H.T.**

- Lot N°14 – Plomberie sanitaire

**ENTREPRISE MOREAU** – 26, Rue Saint Martin des Champs – 71100 CHALON SUR SAONE

Montant : **70.690,21 € H.T.**

Option 2 : Vannes électriques : **1.885,68 € H.T.**

Option 3 : GTC : **2.677,50 € H.T.**

- Lot N°15 – Électricité

**ENTREPRISE LOREAU ELECTRICITE** – 42, Rue de Decize – 71200 LE CREUSOT

Montant : **52.500 € H.T.**

Option 2 : Tous les luminaires en LED : **3.999,00 € H.T.**

- N° D/2017-038 : Approvisionnement annuel des services techniques en produits d'entretien, de brosseur et d'essuyage – Exercice 2017 – Choix des fournisseurs

Attributaires :

- **Lot N° 1 : Produits d'entretien**

**Groupe Pierre LE GOFF** - Rue Charles Arnoult, ZI Le Pré de Nuits, B.P. 77 - 21702 NUITS St-GEORGES

Montant du marché : **5 912,88 € H.T.**

- **Lot N° 2 : Brosserie**

**SODEVI** – Z.I. de Ladoux – Rue Orange – B.P. 70051 – 63118 CEBAZAT

Montant du marché : **1 576,67 € H.T.**

- **Lot N° 3 : Produits d'essuyage**

**Bourgogne Hygiène Entretien (BHE)** – 13, rue des Herbuottes – Z.I. Maison Dieu – 21220 FIXIN

Montant du marché : **3 835,27 € H.T.**

Au total, l'approvisionnement annuel s'élève à **11 324,82 € H.T.** (11 566,22 € H.T. en 2016).

Ensuite, après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE**, à l'unanimité, la conclusion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire d'une convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de service pris en application de ladite convention, ainsi que l'ensemble de ses annexes : bulletins d'adhésion aux services CDAP et inscriptions déléguées.

**APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire d'une convention-cadre pour bénéficier des missions facultatives qu'il est en capacité d'exécuter à la demande, en plus de ses missions obligatoires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention-cadre.

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'inscription effective de la Ville de Torcy dans la démarche « zéro pesticide » pour le suivi de ses espaces verts ;

**RETIENT** l'acquisition de matériels de désherbage alternatif en vue de sa mise en œuvre ;

**PORTE** cette opération au budget principal 2017 en section d'investissement, suivant les devis présentés ;

**SOLLICITE** l'aide financière proposée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans les conditions exposées ;

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le dossier de demande de subvention correspondant.

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion d'un bail professionnel aux conditions générales présentées et figurant ci-dessus, avec le Docteur Pierre ASTIC, pour la mise à disposition des locaux, désormais communaux, qu'il utilise à l'exercice de son activité de médecin généraliste ; l'entrée en vigueur du bail est fixée à la date de la signature par les deux parties et sa prise d'effet effective au 1<sup>er</sup> avril 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire de le signer en l'étude de Maître Vincent BIZOLLON, notaire à Montcenis (71710), chargé de l'établir,
- d'imputer les produits résultant de la location sur le budget annexe dédié aux activités du cabinet médical.

**REVENDIQUE**, à l'unanimité, la mutation au nom de la Ville de Torcy des baux de location des logements situés à l'étage du cabinet médical que la collectivité acquiert à la SCI Les Rives du Champ Cordet, acte d'achat régularisé le 31 mars 2017,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'acte entérinant cette mutation de baux au profit de la commune,

**IMPUTE** les produits résultant de ces locations sur le budget annexe dédié aux activités du cabinet médical.

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition par la Ville de Torcy, pour un montant de **165.000 €** acte en mains, des locaux de l'ancienne surface commerciale, située dans le centre commercial du Pilon à Torcy, ensemble immobilier cadastré AD N°414, correspondant aux lots N° 24, 37, 38 et 48, surface utile développée de 1.443m<sup>2</sup>, et appartenant à la société SNC LIDL (Délégation Régionale Montceau-les-Mines – ZA Les Prés Longs – 71300 Montceau-les-Mines) ;

**PRECISE** que cette acquisition de locaux est réalisée en vue de leur démolition ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à conclure cet achat devant notaire et à signer l'acte notarié, ainsi que le compromis de vente préalable ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents en rapport et nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le Budget Annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre-ville » ;

**MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, pour déposer le moment venu le permis de démolir de ces locaux.

*Il est précisé qu'à sa demande, Madame Nadège CANTIER, Conseillère Municipale de la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne », travaillant à l'étude qui a en gestion le syndicat de copropriété du centre commercial du Pilon, n'a pas pris part au vote.*

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition par la Ville de Torcy, pour un montant de **200.000 €** net vendeur, des locaux de la boulangerie en activité, située dans le centre commercial du Pilon à Torcy, ensemble immobilier cadastré AD N°414, correspondant aux lots N° 6, 44, 45 et 46, surface utile totale développée de 300 m<sup>2</sup>, et appartenant à M. Abdelmajid GADDADA et Mme Souad BENHASSINE, épouse GADDADA ;

**PRECISE** que cette acquisition de locaux est réalisée en vue de leur démolition ;

**DIT** que les frais d'acte notarié sont supportés par la Ville de Torcy ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à conclure cet achat devant notaire et à signer l'acte notarié, ainsi que le compromis de vente préalable ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents en rapport et nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le Budget Annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre-ville » ;

**MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, pour déposer le moment venu le permis de démolir de ces locaux.

*Il est précisé qu'à sa demande, Madame Nadège CANTIER, Conseillère Municipale de la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne », travaillant à l'étude qui a en gestion le syndic de copropriété du centre commercial du Pilon, n'a pas pris part au vote.*

*Bien sûr, pour le reste de la friche, nous avons encore à convaincre les Consorts PONS d'accepter notre prix d'achat. Ils sont propriétaires de près de 70 % de l'ensemble du foncier, répartis entre les sociétés SARL SONIA et SARL LES ILES. Les négociations vont donc se poursuivre. Ces biens ont été évalués par le Service des Domaines à 404 100 €, une somme nettement en-dessous des prétentions des propriétaires.*

**APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un budget annexe supplémentaire au budget principal de la collectivité, intitulé « **Cabinet médical** », suivant la nomenclature M14,

**DEMANDE** au comptable public, Madame la Trésorière de Montcenis-Montchanin, de procéder à l'immatriculation de ce budget annexe,

**DIT** que les activités locatives relatives au cabinet médical seront assujetties à la TVA en vertu de l'exercice de l'option, déclarée et adressée au service des impôts territorialement compétent,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Elections présidentielles – Composition des bureaux de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait à TORCY, le 20 mai 2017

**LE SECRETAIRE,**

**LE MAIRE,**